

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 21 Mars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 19 mars.

La convention franco-espagnole a été votée par une majorité de 242 voix contre 146.

M. de Valon a combattu ce traité. Nous publierons son discours, et nous examinerons s'il ne s'est pas trompé, en croyant défendre les intérêts vinicoles du Lot.

Le *Journal des Débats* reproche à M. de Valon d'avoir rompu une lance en faveur du système protectionniste. Les serviteurs de l'Empire, ajoute-t-il, deviennent les adversaires de la liberté du commerce. De son côté, le *National* s'exprime ainsi : M. de Valon, député bonapartiste du Lot, parle contre le projet de traité de commerce entre la France et l'Espagne. Ainsi se trouve démontré, une fois de plus, que le libre-échange des bonapartistes vaut leur libéralisme.

La plupart des députés bonapartistes ont imité la conduite de M. de Valon. Ils ont voulu se poser en défenseurs des intérêts vinicoles, sans s'apercevoir qu'ils commençaient par jeter à l'eau les théories libre-échangistes de M. Rouher et de Napoléon III.

Quand l'Espagne, dans le courant de l'an dernier, ne faisant aucune concession à la France dans les projets de convention, il fallait s'opposer aux prétentions de ce pays, et nous n'y avons pas manqué dans le *Journal du Lot*. Depuis cette époque, la situation a tout à fait changé, et la convention établit une réciprocité que nous aurons à faire ressortir, et qui est fondée sur les principes de la liberté commerciale dont les producteurs français doivent être les principaux défenseurs.

La grosse caisse.

A l'occasion du 16 mars, jour de la naissance du jeune prince Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph, M. Paul de Cassagnac imprime ce qu'on va lire :

LES AILES DE L'AIGLON GRANDISSENT.
IL FAUT QUE L'ON SACHE BIEN QUE NOTRE FOI RAYONNE TOUS LES JOURS D'UN ÉCLAT PLUS VIF ;
IL FAUT QUE L'ON SACHE QUE NOUS CROYONS AU RETOUR PROCHAIN DE L'EMPIRE.

...LE PRINCE IMPÉRIAL ATTEND AVEC IMPATIENCE, IL ATTEND QUE LA Révolution déchainée AIT FAIT SON ŒUVRE ET SE RUE SUR LA FRANCE, APRÈS AVOIR ARRACHÉ LE POUVOIR AUX MAINS DÉBILES DES HOMMES QUI NOUS GOUVERNENT A CETTE HEURE ET QUI ONT LA FOLLE PRÉTENTION DE LA DOMINER.

OR TEMPS EST-IL ÉLOIGNÉ ? NOUS NE LE CROYONS PAS.

PAUL DE CASSAGNAC.

Est-ce de bonne foi que ces paroles ont pu être écrites ?

Est-ce de bonne foi que leur auteur a pu annoncer « le retour prochain de l'Empire ? »

Faut-il y voir autre chose que le bruit de la grosse caisse battue pour amasser la foule des imbéciles ?

Quel régime a fait plus de mal à la France que l'Empire, qui, deux fois, lui a fait perdre sa première ligne de frontières à Waterloo, et sa seconde ligne à Sedan ?

N'est-ce donc pas assez de ces deux démembrements ?

En décembre 1851, la France abusée a pu croire et espérer que l'Empire serait la revanche et la réparation de Waterloo, mais en mars 1878, après Sedan, est-ce qu'une telle illusion est encore possible ?

Diffamateurs de la République, pouvez-vous nier que ce fut elle qui, en 1797, donna à la France ses frontières et que c'est l'Empire qui deux fois, en 1815 et en 1870, les a fait perdre ?

Ayez donc la pudeur du silence !

EMILE DE GIRARDIN.

INFORMATIONS

Les journaux publient l'adresse suivante qui aurait circulé pendant plusieurs jours à l'École de Saint-Cyr :

« Très saint père.

» Au moment où Votre Sainteté vient d'être élevée au souverain pontificat, nous nous empressons de déposer à ses pieds l'hommage de notre filial attachement et l'assurance de notre absolue soumission à ses enseignements infaillibles.

» Notre amour pour la France, au service de laquelle nous consacrons notre vie, est inséparable de notre amour pour la sainte Eglise.

» Soldats français, nous sommes aussi les soldats du Christ dans la lutte contre la Révolution, et nos sentiments religieux sont étroitement unis à notre patriotisme.

» Humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté, très saint père, nous venons lui demander sa bénédiction pour nous, pour nos familles, pour l'École militaire de Saint-Cyr et pour l'armée française qui sera dans l'avenir, du moins c'est notre plus grande espérance, le bras droit de la fille aînée de l'Eglise. »

Il est certain qu'une adresse a circulé à Saint-Cyr, et qu'elle avait réuni une cinquantaine de signatures, quand elle a été interdite par le général commandant ; mais on ignore si le texte ci-dessus est authentique.

On annonce que M. le ministre de la guerre, après s'être fait rendre compte de cet incident, et ayant eu connaissance que des rendez-vous avaient été pris pour un duel au mois d'août prochain, vient de décider que tout duel qui aurait lieu entre élèves de l'École serait puni par le renvoi immédiat de ceux qui y prendraient part, quelle que puisse être leur situation à la sortie de l'École.

La commission du budget, présidée par M. Gambetta, a voté qu'elle proposerait à la Chambre des députés d'allouer, en raison de l'Exposition universelle, les indemnités suivantes pour l'exercice 1878 :

A M. le président de la République, supplément, 500,000 fr. ;

A M. le ministre de l'agriculture et du commerce, 250,000 fr. ;

A chacun des autres ministres, 100,000 fr.

Aux employés du gouvernement résidant à demeure à Paris, 10 0/0 en sus de leur traitement.

Voilà comment opère « la République déchainée, la République terroriste. »

Fabricants de peur, qu'en pensez-vous ?

(France)

Le journal romain *l'Italie* affirme que le Pape tiendra prochainement (le 22 probablement) un consistoire, dans lequel il fera une allocution aux cardinaux puis, suivant la règle, il publiera une encyclique.

Léon XIII travaille depuis quelque temps à la rédaction de ce document. Les personnes en mesure d'être bien informées assurent, d'après *l'Italie*, que cet acte sera pleinement en rapport avec le caractère du pontife, qui est plein de dignité et de prudence.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets et aux maires une circulaire contenant des instructions relatives à la loi du colportage.

Dorénavant, toute personne jouissant de ses droits civils ou politiques n'aura, pour être autorisée à vendre des journaux, qu'à faire une déclaration au maire de sa commune.

Cette déclaration sera rédigée sur papier libre, la loi sur le timbre ne visant que les pétitions, et non les déclarations.

Le maire délivrera un récépissé des déclarations, qu'il tiendra pour valables ipso facto et qu'il se bornera à communiquer au parquet de son ressort.

Le parquet seul pourra se renseigner sur la vérité de la déclaration, et notamment sur l'état civil des vendeurs.

La circulaire rappelle aux préfets et aux maires que la loi de 1849 n'est pas abrogée en ce qui concerne les livres et les brochures.

On assure que plusieurs ministres anglais ont manifesté l'intention de venir visiter les travaux de l'Exposition universelle lors des vacances de Pâques.

Le journal la *Commune affranchie* « inspirée », comme on sait, par Félix Pyat, avait reparu, portant la date fatidique du 18 mars. Ce numéro a été aussitôt saisi comme l'avait été déjà le numéro spécimen.

La *Marseillaise* qui, a succédé au *Réveil*, a été saisie également.

On lit dans la Liberté :

M. Clovis Hugues, candidat à Marseille, qui n'avait guère à son actif que son inexpérience et un duel fatalement heureux, ne nous apparaissait pas comme le candidat d'une démocratie sérieuse : son concurrent, M. Amat, l'a emporté d'un petit nombre de voix seulement ; mais ce résultat nous satisfait ; de deux maux, on a choisi le moindre. Le nom de Blanqui, dont les années de prison ne se comptent plus, véritable apôtre de sa cause bonne ou mauvaise, martyr de la conviction la plus opiniâtre, insurgé incorrigible sous les cheveux blancs, n'a groupé que 577 voix.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le projet de loi sur le rachat et l'achèvement des lignes ferrées de l'Ouest et du Sud-Ouest a été voté par la Chambre des députés, à la majorité considérable de 339 voix contre 84.

On sait que ce projet, défendu par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a été

l'objet de critiques sérieuses de la part de M. Rouher.

Ce qui préoccupait M. Rouher, c'était la question subséquente de l'exploitation des chemins de fer à racheter.

Dans une nouvelle séance, M. de Freycinet a donné, sur ce point, des explications qui ont rassuré un certain nombre de députés.

A nos yeux, comme aux yeux de tous les hommes qui veulent non-seulement l'achèvement du réseau visé par la loi, mais aussi la construction de lignes nouvelles, affectées en partie au département du Lot, il est sage, rationnel et même indispensable que l'Etat fasse appel aux lumières, à l'expérience et au crédit des grandes compagnies, parmi lesquelles la compagnie d'Orléans a une situation exceptionnelle et un intérêt prépondérant.

Nous ne voyons rien de pratiquement réalisable, si l'Etat exploitait lui-même, ou si des compagnies fermières spéciales supplantaient les grandes compagnies qui ont fait leurs preuves, et qui ont rendu d'éminents services au pays.

On a parlé, dans la discussion, d'arrangements précédemment conclus avec la compagnie d'Orléans. Ils ont été démentis; mais il faut qu'ils deviennent une vérité, et qu'après de loyales négociations, cette compagnie et l'Etat se mettent complètement d'accord.

A cette condition, et à cette condition seule, nous sommes assurés dans le Lot, d'avoir une première ligne de Montauban à Cahors, une deuxième ligne de Cahors à Gourdon, une troisième ligne de Gourdon à Brives ou près Brives.

L'établissement de ces trois lignes n'est autre chose que la restitution au département du Lot de la grande voie de communication directe de Paris à Toulouse, du Nord au Midi, que l'Empire lui a enlevée au profit de la Dordogne.

Par décret de M. le président de la République, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, M. Emile Lascombes a été désigné pour remplir, pendant l'année 1878, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du département du Lot.

Par décret du 16 mars, M. Lagarrigue (Jean-Marie-Alain-Edmond), avocat, conseiller municipal, a été nommé suppléant du juge de paix du canton nord de Cahors, en remplacement de M. Ducros, qui a été nommé conseiller de préfecture.

Dans la répartition, par commune, de la dixième annuité de la subvention accordée par l'Etat pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires, la commune de Cahors y figure pour une somme de 1,228 fr.

Par décision ministérielle :

M. Carrière, adjoint de 1^{re} classe à l'intendance, à Castres, est désigné pour Cahors.

M. Beullard, adjoint d'intendance de 1^{re} classe à Cahors, est désigné pour Fontenay-le-Comte.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Espèce chevaline.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a organisé de la manière suivante le Comité chargé de recueillir les demandes d'admission à l'Exposition Universelle de 1878, pour l'espèce chevaline (classe n° 77) :

M. Jules Cayole, Secrétaire général de la Préfecture, président des sections réunies.

Arrondissement de Cahors.
MM. Pierre Dufour, Conseiller général, au Montat.
Baron de Roussy, propriétaire à Cahors.
Laur, vétérinaire à Cahors.

Arrondissement de Figeac.
MM. Duphénieux, Conseiller général à Cajarc.
Vayssié, Conseiller général à Livernon.
Pradel, vétérinaire à St-Céré.

Arrondissement de Gourdon.
MM. Lachèze, Conseiller général à Martel.
Ferdinand Delair, propriétaire à Lanzac.
Cocula, vétérinaire à St-Germain.

Le Comité se réunira à Gramat, le dimanche, 31 mars courant, à 9 heures du matin, pour procéder au choix des animaux dignes de figurer à l'Exposition.

Une affiche contenant les dispositions prises à ce sujet par le Comité a été adressée par les

soins de l'Administration préfectorale aux maires du département qui devront la faire placarder au lieu le plus apparent de la commune et lui donner la plus grande publicité.

ARMÉE TERRITORIALE

Voici la division par compagnies des communes du département du Lot, comprises dans le territoire du 132^e régiment d'infanterie territoriale, dont le lieu de réunion est à Montauban, caserne du 11^e de ligne.

2^e Bataillon

Période d'exercices du 20 mai au 1^{er} juin.

3^e COMPAGNIE

Livernon, Grèzes, Flaujac, Reilhac, Issepts, Espédaillac, Durban, Saint-Simon, Quissac, Reyrevignes, Souac, Assier, Brengues, Cambes, Sainte-Enlalie, Boussac, Corn, Fons; Figeac ouest, Planioles, Fourmagnac, Linac et Mourel, Béduer, Camburat, Cambouillet, Faycelles.

4^e COMPAGNIE

Figeac est, Saint-Félix, Felzins, Lentillac, Cuzac, Lunan, Capdenac, Bagnac, Prendeignes, Montredon, Vizac, Saint-Perdoux; Latronquière, Gorses, Labastide-du-Haut-Mont, Montet et Bouxal, Laurettes, Saint-Médard-Nicourby, Sabadel, Saint-Arques, Saint-Hilaire, Sènaillac, Terrou, Sousceyrac, Calviac.

3^e Bataillon

Période d'exercices du 13 juin au 25 juin.

1^{re} COMPAGNIE

Gramat, Alviagnac, Lavergne, Padirac, Lheyra, Saignes, Bio, Mayrinhac, Albiac, Issendoules, Couzon, Le Bastit, Carlucl, Rocamadour, Montvalent, Floirac, Creysse, Miers, Lacave, Meyronne.

2^e COMPAGNIE

Vayrac, Bétaille, Carennac, Saint-Michel-de-Bannières, Bretenoux, Belmont, Biars, Cornac, Gaynac, Gintrac, Girac, Glanes, Prudhomat, Puybrun, Saint-Michel-Loubéjou, Tauriac, Autoire, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Médard, Loubressac, Comiac, Cahus, Lama-tivie, Teyssieu.

3^e COMPAGNIE

Martel, Baladon, Saint-Denis, Cuzance, Cressensac, Sarrazac, Cazillac, Gignac, Cavagnac, Condat, Strenquels; Souillac, Lachapelle-Auzac, Lanzac, Pinsac, Saint-Sozy.

4^e COMPAGNIE

Saint-Céré, Saint-Vincent, Bannes, Frayssinhes, Lentillac, Lacapelle-Marival, Anglars, Aynac, Espeyrons, Le Bourg, Le Bouyssou, Labathude, Leyme, Molières, Rudelle, Ruyres, Saint-Bressou, Saint-Maurice, Sainte-Colombe, Thémimes, Thémimettes, Cardaillac.

L'Avenir militaire publie le tableau d'avancement, pour l'année 1878, des sous-officiers d'infanterie proposés pour le grade de sous-lieutenant.

Voici les noms des sous-officiers appartenant au 7^e de ligne.

- Join, sergent-major.
- Berthier, sergent-major.
- Macheron, adjudant.
- Cornic, sergent-major.
- Sicard, adjudant.
- Goupil de la Piquelière, adjudant.
- Daruissau, sergent-major.

Le Journal des Débats raconte en ces termes un incident de la séance de lundi, à la Chambre des députés :

La Chambre s'occupe à vérifier les pouvoirs de quelques nouveaux députés : M. Caze, M. Tardien, M. Charlemagne, M. de Douville-Mailléfeu. A ce nom, M. Dufour (du Lot) et M. Paul de Cassagnac se récrient. « On valide des députés élus depuis huit jours et il y en a qui attendent depuis quatre mois ! — Mais l'élection n'est pas contestée. — Eh bien ! nous la contesterons ! » Quoiqu'il n'y ait, en pareil cas, que des précédents douteux, M. Grévy a fait inscrire le nom de M. de Douville à la fin de la liste des élections à discuter. La gauche aurait très-bien pu ne pas s'arrêter aux simples promesses de contestation de M. Dufour.

Nous nous empressons de reproduire, d'après le Journal officiel, la partie du compte-rendu relative à M. le baron Dufour :

M. le baron Dufour. On valide des élections qui ont eu lieu il y a huit jours, et on ne s'occupe pas de celles qui sont faites depuis cinq mois ! (Très-bien ! à droite).

Voix à gauche. On va s'en occuper !

M. de La Rochette. Il y aura des protestations. L'élection de M. de Douville sera contestée. Nous demandons l'ajournement de la discussion.

M. le baron Dufour. Je demande, monsieur le président, que la discussion sur cette élection soit mise à la suite de l'ordre du jour.

A gauche. — A la tribune ! à la tribune !

M. le baron Dufour. C'est inutile, on m'a

bien entendu !

M. de Baudry-d'Asson. En cas de contestation, la discussion d'une élection a toujours été inscrite à la suite de l'ordre du jour.

A gauche. — Mais qui donc conteste l'élection ? M. le baron Dufour. Je la contesterai moi-même, et je demande formellement que la discussion soit placée à la suite de l'ordre du jour.

M. le président. Vous contesterez l'élection ?

M. le baron Dufour. Oui, monsieur le président !

M. le président. M. Dufour annonce qu'il contestera lui-même les conclusions du bureau relatives à l'élection de M. de Douville-Mailléfeu. Dans cette situation, la discussion sur l'élection de M. de Douville-Mailléfeu sera inscrite à la suite de l'ordre du jour. (Marques d'assentiment).

M. Dufour annonce qu'il contestera lui-même... à dit M. Grévy. Attendons ce début oratoire.

Postes. Avis important. — La dernière levée de la boîte pour les lettres à destination des bureaux de Bretenoux, Puybrun, St-Céré et Vayrac, est faite à 7 heures du soir.

Les lettres jetées dans la boîte, dans la soirée, après l'heure ci-dessus, éprouvent un retard de 24 heures.

Notre compatriote, M. Lacassagne, agrégé au Val-de-grâce et à la Faculté de médecine de Montpellier, auteur d'un traité d'hygiène très estimé, vient de publier un nouvel ouvrage non moins utile. Voici comment l'apprécie la République française :

Un Livre utile

C'est un livre qui vient de paraître sous ce titre : Précis de médecine judiciaire (1), chez M. G. Masson, un éditeur intelligent qui s'est avisé depuis quelques années que les livres de science ne doivent pas être nécessairement des monstres typographiques, et qu'un certain luxe ne leur messied pas. La Bibliothèque-Diamant contient déjà une douzaine de volumes pleins de science et d'intérêt, et, de plus, gracieux à l'œil, commodes à la main, qualités physiques qui ne gâtent point les autres.

Le Précis de médecine judiciaire du docteur Lacassagne est le dernier paru de cette série. L'auteur y a groupé toutes les connaissances médicales qui, à notre époque, peuvent être utilisées pour l'application de la loi ; à ce titre, c'est un livre de travail pour l'étudiant, un guide sûr pour le praticien appelé à remplir la haute fonction de médecin légiste et qui, souvent isolé en province, loin des conseils des maîtres de l'art et des documents des bibliothèques, trouvera là les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Mais ce n'est pas seulement aux membres du corps médical que s'adresse ce Précis de médecine judiciaire. M. Lacassagne a pris soin, à propos de chacune des questions qu'il traite, de rappeler les articles du code, les arrêts de la cour de cassation, les ordonnances ou règlements de police, etc. — et les magistrats et les avocats verront sans doute quelque avantage à ce rapprochement, en même temps que les officiers de police judiciaire trouveront ainsi réunis les renseignements scientifiques qui peuvent les éclairer, et les documents administratifs qu'il est nécessaire d'avoir toujours sous la main.

Il nous semble que ce livre sera particulièrement précieux pour les maires et les adjoints, non-seulement dans les villes mais dans les moindres villages. Combien de fois les maires doivent-ils se trouver incertains de ce qu'il convient de faire dans les cas de suicide, de crime, de folie, etc. Ils auront dans le livre de M. Lacassagne un répertoire de renseignements indispensables dans de tels cas et dans beaucoup d'autres : constatation de décès, levée des corps, règlements sur les inhumations, soins à donner aux blessures, aux asphyxiés, etc.

Ajoutons que les érudits liront avec plaisir la partie historique de l'ouvrage, traitée avec beaucoup de soin et avec une grande hauteur de vues.

Du reste, nous reparlerons quelque jour du Précis de médecine judiciaire du docteur Lacassagne en lui empruntant, pour nos lecteurs, certains documents statistiques des plus curieux et qu'on ne saurait trouver ailleurs.

(1) G. Masson, éditeur.

Cour d'Assises de Tarn-et-Garonne

Présidence de M. DEYRES, conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

AFFAIRE FERRIEU, NOTAIRE

C'est dans l'audience de mercredi 13 que cette affaire est venue devant la cour d'assises.

Les témoins assignés à la requête du ministère public étaient au nombre de 236.

La lecture de l'arrêt de renvoi, contenant l'énumération des 447 faits incriminés, commencée à onze heures, se termina seulement à trois heures. Vint ensuite l'acte d'accusation.

Il résultait de l'acte d'accusation, que Ferriou, né à Saint-Affrique (Aveyron), en 1823, fils d'un garde-forestier, fit ses études à Saint-Affrique, à Saint-Génies, et vint les terminer à Montauban. Après ses études de droit faites à Toulouse, Ferriou acheta, le 23 mai 1851, moyennant 10,000 fr., une petite étude de notaire à Mirabel, canton de Caussade. Il était sans capitaux et sans crédit, et dut recourir à la générosité d'une tante pour payer le prix de sa charge.

Intelligent et actif, obséquieux, insinuant, il ne tarda pas à obtenir de ses clients la confiance qu'il sollicitait. Il avait à opérer dans un canton étendu, dans une région éloignée de tout centre important et de toute résidence notariale, dans un pays riche, agricole, peuplé d'habitants adonnés au travail, à l'économie et à l'épargne. Au bout de peu d'années, le nombre des actes de l'office de Mirabel avait atteint un chiffre inusité.

Ferriou avait acquis un crédit qui paraissait aussi solide qu'étendu. Marié avantageusement, en possession de la faveur des personnages marquants du pays dont il était devenu le mandataire, le conseil ou le confident, il avait été, dans le mois d'avril 1870, investi des fonctions de suppléant du juge de paix de Caussade. En 1876, enfin, lorsqu'après vingt-six ans d'exercice il parut songer à céder son office, il n'eût pas de peine à en trouver un prix qui représentait le quadruple de celui auquel il l'avait acquis.

Cette prospérité, cependant, n'était qu'apparente : le projet de retraite volontaire qu'caressait Ferriou n'avait pour but que de prévenir ou d'atténuer une catastrophe prochaine. Tout, dans sa situation, n'était que fictions et mensonges, et, depuis de longues années, il ne la soutenait qu'à force d'audace et de crimes. Comme ses ressources ne s'étaient jamais trouvées en rapport avec ses besoins, il avait été amené, pour ainsi dire dès le début de son exercice, à mettre la main sur les dépôts d'argent.

En échange des fonds qu'il recevait de ses clients ou qu'il percevait pour leur compte et qu'il détournait à son profit, il leur donnait de fausses expéditions d'actes dont la minute n'existait pas et qui constataient mensongèrement la réalisation de l'emploi stipulé par eux. Le plus généralement ces actes consistaient en de fausses cessions de créances sincères, dont les titres figuraient parmi ses minutes ou celles des notaires voisins. L'existence de ces titres dont chacun lui fournissait la matière d'un nombre infini d'opérations fictives, était, par sa possibilité d'y avoir toujours recours, une garantie d'impunité au regard de ses clients. Du reste, l'enchevêtrement des cessions successives, la multiplicité des parties qu'il faisait figurer ou intervenir dans les actes faux, la régularité apparente des expéditions ou des grosses qu'il en délivrait, l'exacte mention de l'accomplissement des formalités de l'enregistrement étaient autant de circonstances qui rendaient pour ainsi dire impossible à des clients ignorants et aveuglés la découverte ou même le soupçon de la fraude.

Il alla plus loin, soit que l'impunité l'enhardit, soit qu'il eût à justifier parfois vis-à-vis de certains clients, l'exécution d'instructions plus précises ou plus impérieuses; il fabriqua, soit des actes d'obligation, soit des lettres de change, soit des quittances fausses; à l'appui de certaines quittances ou de certaines obligations, il fabriqua des mains-levées ou des certificats d'hypothèque, sur lesquels il contrefit la signature du conservateur.

Il put espérer l'impunité tant qu'il fut en état de payer les intérêts des capitaux qu'il avait reçus ou de satisfaire aux demandes de rem-

boursement qui lui étaient adressées. Au commencement de 1877, cependant, les difficultés se multiplièrent : les soupçons circulèrent dans le public sur son compte, et au mois de mai la catastrophe éclata. Il se rendit à Montauban, avoua tout et se constitua prisonnier. L'instruction n'a pas révélé à sa charge moins de 660 crimes d'abus de confiance ou de faux commis dans l'exercice de ses fonctions ; la valeur des détournements qu'il a réalisés dépasse 450,000 fr., au remboursement desquels son actif de 200,000 fr. à peine pourra seulement être affecté.

Les charges relevées par l'accusation étaient du reste, corroborées dans ce qu'elles avaient d'essentiel par les aveux de l'accusé.

Voici le résumé de son interrogatoire :

« M. le président. — Comment expliquez-vous votre désastre ? »

« L'accusé. — Je n'avais pas le sou lorsque j'ai acheté mon étude. Il y avait un an que mon prédécesseur était mort, lorsque je suis arrivé à Mirabel. Il n'y avait pas de routes, le pays était pauvre. Je ne gagnais rien, ou presque rien. Dès mon arrivée, je fus obligé d'emprunter. »

« M. le président. — Pendant combien de temps avez-vous été notaire et quels étaient les revenus de votre étude ? »

« L'accusé. — J'ai été notaire pendant vingt-six ans, et je ne gagnais pas plus de 1,200 fr. par an. Je passais 250 actes, d'une valeur moyenne de 5 à 6 fr. chaque. »

« M. le président. — Mais vous avez eu cependant des revenus plus considérables ? Pendant les cinq dernières années, par exemple, vous avez passé une moyenne de 488 actes, valant 23 fr. et pour lesquels vous avez versé 24,820 fr. à l'enregistrement ? »

« L'accusé. — C'est possible : j'avais les fonds, je payais et on ne me payait pas. C'est la différence des intérêts qui m'a perdu. »

« M. le président. — Mais vous vous êtes bien aperçu de votre situation ? Vous vous aperceviez bien que vous deviez plus que vous n'aviez ? Il fallait s'arrêter, et dans tous les cas s'abstenir de commettre des abus de confiance et des faux. »

« L'accusé. — Jusqu'au dernier moment j'ai ignoré ma position : j'espérais toujours pouvoir faire face à mes obligations et arranger toutes choses ; je me rendais si mal compte de ma position, que l'avant-veille même de mon arrestation, je levai de l'argent appartenant à ma femme ; ce que je n'aurais certainement pas fait si j'eusse mieux connu ma véritable situation, je n'aurais pas ruiné ma femme et ma famille, j'espérais toujours recevoir partie de l'argent qui m'est dû par mes clients, et pouvoir ainsi liquider. »

« M. le président. — Ce ne sont pas des raisons suffisantes. Ne comprenez-vous donc pas la faute immense que vous avez commise ? »

« L'accusé. — Mais je le comprends bien, aujourd'hui ; je la paierai de mon sang s'il le faut ; il est bien inutile de me le dire. »

De toutes les dépositions des témoins, la plus importante a été celle de M. Gantié, notaire à Montauban, qui a procédé, en qualité d'expert, au dépeillement et à la liquidation fort embrouillée de cette affaire.

M. Gantié expliqua qu'il avait relevé dans la gestion de Ferriou des abus de confiance et des faux. Les premiers sont au nombre de 155, représentant un capital de 190,204 fr.

Ce sont pour la plupart des dépôts d'argent faits dans l'étude et affectés par le notaire à ses besoins personnels.

Les faux sont au nombre de 257 pour un capital de 290,132 fr.

Le total des abus de confiance et des faux est donc de 412, représentant ensemble un capital de 480,336 fr.

M. Gantié divisa ces faux en trois catégories : les faux par expédition, les faux par minute ou faux par supposition et les faux matériels. Ferriou commettait les premiers en fabricant une expédition d'une cession ou d'un autre acte dont la minute n'existait pas : il mettait la mention de l'enregistrement et la signature du notaire comme pour les expéditions vraies. Ces faux sont des copies sans originaux ; ils sont les plus nombreux.

D'autres fois, l'accusé faisait un acte authentique, une levée, une lettre de change dans laquelle le client était censé intervenir, et il la négociait. C'est là le faux par minute : on en a constaté 7 ou 8.

Les faux matériels sont au nombre de 30 environ : Ferriou imitait fort mal, ou plutôt inscrivait le nom d'une personne solvable sur un billet et le négociait.

Après ces explications, l'expert établit la vraie situation de l'accusé. Il démontre que le passif s'élève à 458,036 fr. et l'actif à 240,750

La balance est donc 248,086

Cette affaire a occupé les audiences de mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

C'est dimanche, à deux heures, que les jurés entrèrent dans la salle de leurs délibérations. Ils en ressortirent à quatre heures, rapportant un verdict de culpabilité, sans admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour a condamné Ferriou aux travaux forcés à perpétuité.

On écrit de Capetang (Hérault), 17 mars :

« Le froid intense qui sévit depuis trois jours a été fatal à nos vignobles des plaines et des coteaux. Le mal est plus considérable qu'on ne le croit, car le bourgeon est tué dans l'œuf, et, ce qui tend à aggraver encore la situation, c'est la persistance de la sécheresse. »

Exécution de Louchard

A EVREUX

L'exécution du parricide Louchard a eu lieu ces jours-ci, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Le crime à la suite duquel ce paysan féroce et madré a été condamné à la peine de mort est encore présent à la mémoire de tous : poussé par l'appât du gain de quelques billets de cent francs, Louchard avait tué sa mère, usé des ruses les plus subtiles pour cacher les morceaux du cadavre et déployé un véritable talent de comédien pour détourner jusqu'à la dernière heure les soupçons de la justice.

Louchard, être bestial, était incapable d'avoir conscience de l'odieux de son crime.

Jusqu'à la journée d'hier il avait conservé non-seulement l'espoir de n'être pas guillotiné, mais celui d'être grâcié.

Il aimait à causer de son chien *Bismarck* : « Il est impossible, disait-il, qu'on m'exécute sur le témoignage de ce... d'animal. »

On se rappelle que le chien avait été la cause première de la découverte des restes mutilés de la mère Louchard. Le condamné, à plusieurs reprises, a manifesté le regret de n'avoir pas tué ce faux témoin.

Dans la soirée d'hier dimanche, le procureur de la République, accompagné d'un ami, a visité le condamné.

Le magistrat n'a sans doute pas assez pu cacher la nouvelle de l'approche de l'exécution ; car aussitôt son départ, Louchard n'a plus eu de doutes sur son exécution pour ce matin.

Il a été pris de nausées et de faiblesses qui ont duré toute la nuit.

Les jours qui avaient précédé cette visite avaient été presque exclusivement occupés par Louchard à manger ; il était continuellement affamé et n'avait d'autre souci que celui de ne pas manquer de nourriture et d'être bien couché.

A quatre heures, ce matin, des détachements de 21^e dragons et des détachements d'infanterie se massaient sur la place de Bel-Ebat, faisant faire un grand cercle à la foule.

L'échafaud avait été dressé au milieu de la place.

A cinq heures, le gardien-chef Marietta, faisant fonction de directeur, l'abbé Drouin, aumônier de la prison, M. Legout, commissaire central, entraient dans la cellule du condamné.

Celui-ci était éveillé. A l'annonce qui lui est faite que l'heure de l'expiation était arrivée, il répondit que la visite de procureur ne lui avait pas laissé de doute.

Il fut aussitôt pris d'une faiblesse encore plus grande, et M. le docteur Buisson, appelé, lui fit prendre un cordial.

Le médecin tâchait d'encourager Louchard : « Vous avez beau dire, répondit celui-ci, ce n'est pas commode quand c'est pour soi. »

Après avoir passé dix minutes avec l'aumônier, Louchard a entendu la messe.

Il a fait à pied le chemin de sa cellule à la porte de la prison où l'attendait la voiture de l'exécuteur dans laquelle il est monté après avoir été revêtu de la chemise blanche et couvert du voile noir.

A deux cents mètres de l'échafaud, vers lequel la voiture s'est dirigée lentement en suivant la rue Joséphine, on a fait descendre le condamné qui a fait à pied le reste du trajet.

A trois mètres de l'échafaud, le greffier a lu la condamnation. Aussitôt après l'exécuteur a retiré le voile et a lancé Louchard dans la bascule.

Contrairement à l'habitude, ce n'est pas le panier qui a reçu le corps, mais une bière placée à côté de la guillotine. Cette circonstance a encore augmenté l'horreur du spectacle, car on a pu voir pendant plus d'une minute ce corps sans tête se mouvoir dans cette bière, pendant que d'énormes jets de sang se projetaient des artères, et que le bourreau maniait cette masse de chair et la forçait à se plier.

Décidément, la peine de mort devrait être appliquée dans l'intérieur des prisons.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Versailles, 20 mars 1878, soir.

La commission du budget, sous la présidence de M. Gambetta, a examiné aujourd'hui les divers amendements, au nombre d'environ trente, présentés au budget des recettes. La commission maintient ses conclusions premières. On estime donc que la discussion qui va commencer demain ne durera pas plus de quatre jours.

Paris, 20 mars, soir.

Au point de vue extérieur, la situation paraît encore plus tendue. La dépêche suivante publiée par la *République française* et que l'on n'a pas lieu de révoquer en doute, a causé aujourd'hui, une certaine émotion ici.

Berlin, 19 mars, 7 h. soir.

Suivant les informations qu'on reçoit de Londres et de Vienne, lord Derby a demandé directement au prince Gortschakoff une déclaration catégorique sur ces deux points : Le traité de San Stefano sera soumis au congrès dans toute sa teneur ; 2^o c'est l'unanimité seule, et non la simple majorité, qui pourra décider les questions. Jusqu'ici c'était, dit-on, le comte Andrassy qui, en qualité d'instigateur du congrès, négociait pour le compte du cabinet de Londres avec Saint-Petersbourg. Aujourd'hui, si les conjectures qui ont cours sont fondées, la Russie et l'Angleterre, se trouvent en tête à tête et le sort du congrès dépend d'un ou d'un non.

D'autre part, le *Temps* apprécie la situation comme suit :

On espère que la paix sera maintenue, mais l'opinion générale est que cette paix imposée par les circonstances et par l'état actuel de l'Europe, sera une paix boiteuse et grosse d'organes prochains.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 21 mars, 5 h., soir.

Le ministre des affaires étrangères fait démentir le bruit que les fonctionnaires seraient déjà nommés pour l'accompagner à Berlin. Aucune décision ne sera prise avant la certitude de la réunion du Congrès.

Bourse de Paris

Cours du 21 mars.

Rente 3 p. %..... 73.40
— 4 1/2 p. %..... 104.00
— 5 p. %..... 110.15

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares, par Victor DURUY, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique. Nouvelle édition refondue et enrichie de plus de 2000 gravures d'après l'Antique et de 100 cartes ou plans, publiée par la librairie Hachette et C^e, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

S'il est un pays qui soit, à bien des égards, l'héritier de Rome, c'est la France. Nous avons sa langue, ses lois, son administration, et pourtant la France n'a pas une Histoire romaine. Du reste, nos voisins ne sont pas plus avancés : Niebuhr et Mommsen, en Allemagne, n'ont étudié que la période royale et républicaine ; Gibbon et Merivale, en Angleterre, que la période impériale. M. V. Duruy a voulu réunir ces deux parties d'un même tout et suivre du commencement à la fin cette vie d'un peuple qui a duré douze siècles. En 1843, il a publié le premier volume, et il achève le sixième en 1878.

Cette histoire, qui commence par un berceau d'enfants et qui finit avec cent millions d'hommes, offre aux méditations du philosophe et de l'homme d'Etat la plus grande expérience politique et sociale que l'humanité fournisse, et elle a pour tous des enseignements ; car au pied du Capitole s'agitaient, sous la tunique et la toge, les passions qui nous troubles. Sans doute, l'histoire d'hier ne révèle pas celle de demain ; mais, s'il est un lieu où l'on puisse tirer profit de l'étude d'un passé lointain, c'est Rome.

Toutefois, il faut aller chez ses anciens avec des connaissances modernes, et non avec les vieux préjugés de la rhétorique des écoles qui régnaient encore dans tant d'esprits. Depuis cinquante ans, la philologie a révélé la filiation des races et des religions du monde gréco-romain. L'archéologie nous a fait pénétrer dans l'intimité de son existence ; et les inscriptions qui étaient la presse d'un temps où tous les actes de la vie publique et privée se gravaient sur le marbre ou le bronze, ont permis de refaire en mille points l'histoire de cette société. L'économie politique, à titre de science, est née seulement depuis un siècle ; mais, comme fait, elle existe depuis que deux hommes ont échangé un fruit ou une arme, et elle force aujourd'hui le savant de s'arrêter à des questions qui n'avaient jamais préoccupé Tite-Live, ni Tacite. Enfin, la philosophie veut suivre ce qui est plus important que les récits de batailles ou d'événements : ces lentes évolutions qui modifient les idées, et les croyances, montrent un monde naissant sous un vieux monde qui s'éroule.

Toutes ces obligations imposées aux historiens modernes, M. V. Duruy a cherché à les remplir. L'édition que nous annonçons est presque un livre nouveau ; nouveau aussi sera le genre d'illustrations que les éditeurs ont choisi. Rien, dans ces illustrations, ne sera donné à la fantaisie ni à l'imagination ; toutes reproduiront des documents fournis par nos musées : médailles, camées, bustes, statues, peintures antiques dont le nombre s'accroît par les fouilles ; objets d'art trouvés dans les tombeaux ; vases peints fournis par les nécropoles ; paysages pris sur les lieux, théâtres d'événements célèbres ; ruines encore debout ou retrouvées sur de vieilles estampes. Quelquefois on empruntera aux cartons de notre Ecole des Beaux-Arts, la restauration de monuments anciens, faite par nos meilleurs architectes d'après l'étude approfondie des ruines qui en restent. En un mot, ce grand ouvrage présentera en regard de l'Histoire romaine racontée l'Antiquité romaine figurée.

La nouvelle édition de l'*Histoire des Romains*, par M. Victor Duruy, formera six ou sept volumes, in-8^o Jésus, d'environ 800 pages chacun. Elle contiendra plus de 2000 gravures d'après l'Antique et 100 cartes ou plans, et paraîtra par livraisons. Le prix de chaque livraison, composée de 16 pages et protégée par une couverture, est de 50 centimes. Il paraît une livraison par semaine depuis le 9 mars.

Intéressant rapport du docteur Rabé.

Je certifie que de tous les systèmes de Biberons que j'ai expérimentés sur mes propres enfants, c'est le BIBERON ROBERT qui m'a donné les meilleurs résultats. Par lui est remplacé parfaitement la succession naturelle. Je puis donc en toute confiance en recommander l'usage aux mères de famille.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

MAISON ABEL PILON, A. LE VASSEUR, GENDRE & SUCCESEUR

33, rue de Fleurus, PARIS

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

VIENT DE PARAITRE :

GRAND

ATLAS DÉPARTEMENTAL

DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES FRANÇAISES

106 Cartes in-folio, gravées sur cuivre, par G. LORSIGNOL,

Contenant l'indication de toutes les communes composant chaque département, et accompagnées d'un texte explicatif, historique et statistique, par H. FISQUET. Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins. — Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux maisons d'éducation, à l'armée, aux industriels, négociants, commissaires, officiers ministériels, etc.

LE TEXTE ACCOMPAGNANT CHAQUE DÉPARTEMENT CONTIENT :

Notice historique (très-complète). — Situation. — Étendue. — Limites. — Constitution géologique et orographique. — Aspect physique. — Superficie. — Météorologie. — Règne végétal. — Population (Physique, Caractères, Mœurs, Fêtes, Jeux, Coutumes, Langues, etc.). — Voies de communication (Chemins de fer, Routes, Canaux). — Agriculture. — Règne animal. — Antiquités celtiques, romaines et du moyen âge. — Administrations (Organisation civile, politique, religieuse, militaire, maritime, financière, judiciaire, universitaire). — Sociétés savantes. — Bibliographie.

ALGÉRIE ET COLONIES FRANÇAISES

La partie de texte relative aux colonies françaises a reçu des développements exceptionnels. Ce travail sans précédent, rédigé d'après les documents officiels les plus complets et les plus récents parvenus aux ministères, permettra aux lecteurs d'embrasser l'ensemble de nos possessions, d'en connaître l'histoire, les ressources et l'avenir, et répandra dans notre pays des connaissances d'une utilité incontestable et pourtant jusqu'ici négligées.

LES TABLEAUX SUIVANTS :
1^o Tableau des départements de la France par arrondissements et cantons. — Indiquant : Les arrondissements. — Les cantons. — Les communes. — La population. — La distance du chef-lieu du département à Paris. — La distance du chef-lieu d'arrondissement au chef-lieu du département. — La distance du chef-lieu du canton au chef-lieu d'arrondissement.
2^o Tableau biographique des Célébrités de la France. — Contenant la nomenclature, par départements, de tous les personnalités célèbres, leur profession, le lieu et la date de leur naissance, le lieu et la date de leur mort.

L'ouvrage complet forme Deux beaux Volumes in-folio, Reliure artistique. Prix : 125 francs, Payables VINGT FRANCS tous les QUATRE MOIS

Dessins allégoriques de Monin, gravés par Sorze

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g. A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
Manège seul, prix 400 fr. — Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Gaons et devant d'autel brodé or.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

ASINEME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica
de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & C^{ie}.
Dépôt dans les principales pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie droguerie-Vinel.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 41, à Paris.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la



C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement, Garnitures d'autel or ; Frange or et argent, Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes célestiennes.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente



Chez tous les Libraires